



Mort de Steve : qui a donné de l'ordre de disperser des fêtards qui ne dérangeaient personne ?

Une fois de plus l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN), qui n'a pas de base légale depuis 2014, fait une enquête pour exonérer la hiérarchie policière de ses responsabilités, qui ont conduit à la mort d'un jeune homme à Nantes le 21 juin 2019, Steve CANIÇO.

La conclusion du rapport de l'IGPN est cousue de fil blanc : « *Il n'y a pas à remettre en cause l'intervention collective des forces de l'ordre.* » Nous sommes cependant d'accord avec cette phrase, avec une réserve de taille, ça ne devrait pas être la conclusion.

Pour connaître qui est responsable de la mort de Steve, il faut partir du fait final pour remonter aux causes :

1. Steve s'est noyé dans la Loire.
2. Une intervention de Police a causé sa chute dans la Loire.
3. Nos collègues, pour la plupart CRS et qui ne connaissaient pas les lieux, ont dû utiliser la force légitime suite à des jets de projectiles à leur rencontre.
4. Des fêtards ont jeté des projectiles illégalement sur nos collègues, suite à une demande d'éteindre la musique, alors même qu'il n'y a pas de riverains dans ce secteur, qui pourraient se plaindre de nuisances sonores.
5. Un ou plusieurs membres de la chaîne hiérarchique police, placée sous l'autorité du préfet, décident d'envoyer nos collègues, qui ne connaissent pas Nantes pour la plupart, pour disperser des fêtards, dont la musique ne dérange personne.

L'enquête ne répond donc pas la question pourtant fort simple : qui a donné cet ordre incohérent qui oppose une fois de plus de façon artificielle la population et sa police ?

Mais l'IGPN ne peut pas répondre à cette question car elle est juge et partie. Jamais elle n'a condamné un directeur et elle ne peut pas enquêter sur un préfet. L'enquête se borne donc à trouver le fusible le moins gradé sur le terrain. Une honte aussi bien pour nos collègues, qui essayent de faire au mieux dans un contexte d'épuisement, que pour la famille de la victime qui ne pourra pas assigner le ou les vrais coupables de la mort de leur enfant.

Monsieur le Premier Ministre Edouard PHILIPPE a désavoué publiquement le Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER, en ne le laissant pas s'exprimer sur le domaine de compétence de son ministère. Un désaveu est un premier geste, mais bien insuffisant au regard de son incompétence général et dangereuse aussi bien pour nos collègues que la population. Nous redemandons donc la démission immédiate de Monsieur CASTANER, des vies sont en jeu ! Une fois cette mesure conservatoire de bon sens prise, nous espérons qu'il soit jugé pour « l'ensemble de son œuvre ».

Il y a quelques heures [en Roumanie le Ministre de l'Intérieur a démissionné](#) car la police n'a pas réussi à sauver une adolescente.

« Il n'y a rien de plus inutile que de faire avec efficacité quelque chose qui ne doit pas du tout être fait » Peter DRUKER